

COVID 19 - COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF du 09.06.21

Le Conseil administratif remercie les Confignonnaises et les Confignonnais pour leur respect des mesures sanitaires et reste solidaire avec toutes et tous en cette période difficile.

Un assouplissement des mesures est entré en vigueur le 31 mai, décidé par le Conseil fédéral et entériné par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 28 mai dernier.

Nous vous communiquons ici l'impact des décisions concernant le fonctionnement des services communaux et des activités ayant lieux dans nos infrastructures :

- Les **prestations communales** sont assurées et les services fonctionnent normalement, moyennant les contraintes spécifiques de respect des mesures sanitaires pour le personnel, dont le télétravail pour les services administratifs, dans la mesure du possible.
- Le service social est à disposition des personnes nécessitant une aide spécifique en raison de la situation pandémique. Contact : réception de la Mairie, 022 850 93 93.
- Le **marché** de Confignon reste ouvert et accueille les étals vendant des denrées alimentaires. Les jours de marché, la place du Village est considérée comme lieu dense au sens de l'arrêté et le **port du masque** y est **obligatoire**.
- Le **port du masque** est également obligatoire dès 12 ans :
 - dans les préaux d'écoles
 - dans les parcs et autres domaines de l'espace public, dès que la concentration de personnes ne permet plus le respect des distances.
- Les **activités sportives et de loisirs** sont autorisées dans les locaux et les infrastructures communales :
 - pour les enfants et pour les adolescents nés en 2001 ou après, sans restrictions
 - pour les personnes de plus de 20 ans, en groupe de max. 50 personnes
 - en plein air (masque ou respect de la distance, ou collecte des données)
 - à l'intérieur (respect de la distance et masque, plus dispositions spécifiques selon l'activité).
- Les **activités dans le domaine de la culture** (non professionnelles) sont autorisées dans les locaux et les infrastructures communales :
 - pour les enfants et les adolescents nés en 2001 ou après, sans restrictions
 - pour les personnes de plus de 20 ans, 50 personnes maximum en intérieur et en extérieur, avec plan de protection.
- Les **locations de salles** pour toute manifestation privée sont possibles pour les événements réunissant un maximum de 30 personnes. Les réservations de salles restent ouvertes pour les mois à venir, sous réserve d'une prolongation des mesures sanitaires.

- Les **locations de salle** pour toute manifestation publique sont possibles pour les événements réunissant un maximum de 50 personnes ; la capacité réelle dépend de la dimension de la salle.
- Les **séances du Conseil municipal** sont à nouveau ouvertes au public, pour un maximum de 100 personnes, assises, avec masque et respect des distances ainsi que collecte des données des participants.
- L'organisation de **manifestations publiques** est possible pour maximum 100 personnes à l'intérieur (sous réserve de la capacité de la salle) et 300 à l'extérieur, avec plan de protection spécifique, dont notamment un public assis, le respect de la distance, le port du masque.
- Dans les actualités du **Site internet de la Commune**, une page a été créée et regroupe [les principales informations utiles concernant la pandémie](#). Cette page est régulièrement mise à jour avec les informations officielles.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous référer à [l'arrêté du Conseil d'Etat](#).

Le Conseil administratif rappelle que les associations, les clubs et les organisateurs des activités ayant lieu dans les infrastructures communales sont responsables de leur plan de protection, de sa mise à jour selon les dernières dispositions du Conseil Fédéral et de son application.

Votre Mairie reste à l'écoute des besoins des habitantes et des habitants. L'administration adapte régulièrement les mesures en fonction de l'évolution de la situation, afin de vous informer et accompagner durant cette pandémie.

Vous trouverez sur le site les informations concernant les prochains événements organisés par la Commune, nous nous réjouissons de vous y retrouver !

Elisabeth Uldry Frossard, Maire
Elisabeth Gabus-Thorens, Conseillère administrative
Nathalie von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative